

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A CORUÑA – VENDREDI 14 DECEMBRE 2012

Sur la convocation de son Président, Monsieur le Professeur Giuseppe Cataldi, l'Association internationale du droit de la mer a tenu ce jour, au siège de la Fondation Pedro Barrié de la Maza, C/ Cantón Grande, 9 – 15003 A Coruña, à La Corogne, Espagne, son Assemblée générale ordinaire électorale à 20h.

Le Président de l'Association internationale du droit de la mer, le Professeur Giuseppe Cataldi a ouvert l'Assemblée générale ordinaire en souhaitant la bienvenue aux membres. Il a ensuite évoqué le souvenir et la mémoire du Président honoraire, Monsieur Daniel Vignes, dont le décès a endeuillé l'Association, la laissant orpheline de son fondateur. Il a également remercié son prédécesseur, le Professeur Rafael Casado Raigón pour le travail réalisé sous sa présidence.

Le Président a continué son allocution en rappelant les éléments marquants survenus dans la vie de l'Association depuis la précédente Assemblée générale en 2009, tant sur le plan fonctionnel avec la réunion du Conseil, tenue à Hambourg le 7 octobre 2011, que sur le plan scientifique avec les différentes manifestations et publications réalisées. De ce point de vue, l'évènement le plus important est la création de la collection des Cahiers de l'Association internationale du droit de la mer, appelés à devenir l'organe scientifique de l'Association.

Le Président a alors passé la parole au Secrétaire général, le Professeur Nathalie Ros, qui a présenté très brièvement le Procès-verbal de la précédente Assemblée générale, tenue le 15 mai 2009 à A Coruña, précédemment diffusé aux membres par voie électronique ; ledit procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Le Professeur Nathalie Ros a ensuite présenté le Rapport d'activités du Secrétariat général. Ledit rapport a retracé toute l'activité de l'Association depuis mai 2009, tant d'un point de vue institutionnel que fonctionnel, ainsi que celle du Secrétariat général, en termes de formalités administratives comme de gestion courante.

La parole est ensuite revenue au Trésorier, Le Docteur Gemma Andreone qui a évoqué la situation financière historiquement difficile de l'Association, ainsi que les raisons et conditions d'ouverture d'un nouveau compte bancaire en 2009. Elle a rappelé qu'à ce jour seuls 25 membres sont à jour de leurs cotisations en soulignant l'importance des obligations financières pour assurer la sécurité matérielle de l'Association et la nécessité vitale d'avoir plus de ressources pour permettre un bon fonctionnement, mais aussi la réalisation des projets associatifs. Le Docteur Gemma Andreone a indiqué que le compte de l'Association est à ce jour créditeur de 3030 euros.

Le Président Cataldi a ensuite donné lecture des grandes lignes du rapport soumis par écrit par le Délégué à la Communication, le Docteur García García-Revilla qui n'a pu assister à l'Assemblée générale. Le Président a notamment expliqué aux membres les raisons, purement fonctionnelles, expliquant la démission du Délégué à la Communication. Principalement en charge du site internet de l'Association, il est en effet plus cohérent sur le plan fonctionnel que le Délégué à la Communication soit proche de l'Université hébergeant le site internet, aujourd'hui l'Université L'Orientale de Naples. Le Président a tenu à adresser ses compliments et remerciements au Docteur Miguel García García-Revilla pour le travail accompli au cours de son mandat.

En présence du Délégué à l'Organisation, le Docteur Eva Vásquez Gómez, dont la prise de fonctions était trop récente pour donner lieu à rapport, le Président a souligné que les membres devaient désormais faire parvenir toutes informations y relatives au Délégué, aux fins de diffusion.

La partie électorale de l'Assemblée générale s'est alors ouverte.

Avant de procéder à l'élection, le Président a fait le point de la situation : pour six postes à pourvoir, six candidatures ont été reçues dans les délais et sont recevables. Il s'agit par ordre alphabétique de celles de Gemma Andreone, Rafael Casado Raigón, Giuseppe Cataldi, Philippe Gautier, Nathalie Ros, José Manuel Sobrino Heredia. Le Président s'est déclaré ravi de cet état de fait, correspondant à sa vision de la gouvernance à venir de l'Association -un président, un projet, une équipe-, laquelle n'est pourtant pas sans poser des problèmes statutaires rendant nécessaire la transformation de l'Assemblée générale ordinaire en Assemblée générale extraordinaire modificative des Statuts, conformément aux dispositions de l'article 14 § 2 de ces derniers.

Il a alors passé la parole au Secrétaire général afin qu'elle explique la situation et la procédure.

En fait, en l'état actuel des textes, deux des candidats au Conseil que le Président souhaite voir élus à ses côtés pour mettre en œuvre son projet, ne sont pas éligibles ou devraient démissionner de leurs fonctions au Bureau en cas d'élection : il s'agit de l'actuel Trésorier, le Docteur Gemma Andreone, et de l'actuel Secrétaire général, le Professeur Nathalie Ros. Dans le cas du Trésorier, le problème tient principalement à la limitation à deux membres d'une même nationalité au sein du Conseil, et dans une moindre mesure au fait que les Statuts n'établissent en l'état pas de lien juridique entre ce poste et le statut de membre du Conseil. Dans le cas du Secrétaire général, celui-ci ne peut en l'état actuel des Statuts être membre du Conseil, ce qui est d'ailleurs contraire aux règles du droit français des associations duquel relève l'Association internationale du droit de la mer ; si elle était élue au Conseil, l'actuel Secrétaire général devrait donc renoncer à son poste, ce qui n'est ni son souhait ni celui du reste de l'équipe.

Le Professeur Nathalie Ros a aussi précisé que la nécessité de réviser les Statuts qui est résultée de ces incompatibilités, est apparue de fait après la date limite de convocation possible d'une Assemblée générale extraordinaire d'où le recours offert par l'article 14 § 2.

Le Secrétaire général a ensuite expliqué à l'Assemblée générale la teneur des modifications statutaires proposées aux articles 6 § 1 et 3, 7 § 1 et 2, 8 § 5, 10 et 12 afin de permettre au Secrétaire général et au Trésorier d'être membres du Conseil et de mettre ainsi l'Association en conformité avec les règles de bonne gouvernance du droit français.

Le Secrétaire général a ensuite redonné la parole au Président lequel a soumis la révision des Statuts au vote de l'Assemblée générale, non sans souligner son importance pour l'avenir de l'Association.

La modification des Statuts a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée générale qui a ensuite pu procéder au vote.

Préalablement au vote, le Président Cataldi a expliqué à l'Assemblée que la présente élection concerne le second collège des membres pour cinq postes, mais aussi pour un poste, celui du président fondateur et honoraire, le premier collège du Conseil ; il a donc suggéré que l'ancien Président Rafael Casado Raigón soit celui des six candidats appelé à suppléer juridiquement Monsieur Daniel Vignes.

L'Assemblée générale a accepté ce principe à l'unanimité, et c'est également à l'unanimité que les six candidats ont été élus, ce dont le Président a chaleureusement remercié l'Assemblée.

Diverses questions ont ensuite été évoquée : le transfert du site internet de l'Association à Naples auprès de l'Université L'Orientale, et la simplification de la procédure d'admission pour laquelle un parrainage devient suffisant et qui est désormais placée sous la compétence conjointe du Président, du Secrétaire général et du Trésorier, afin de diminuer les délais d'admission et de faciliter le fonctionnement de l'Association.

Avant de conclure, le Président a abordé la question du prochain colloque extraordinaire ; conscient des difficultés économiques actuelles, il a néanmoins émis le vœu qu'une telle organisation soit possible dans deux ans et a fait appel à candidature auprès des membres présents.

Le Professeur François Féral a pris la parole pour présenter la candidature de l'Université de Perpignan *Via Domitia*.

Le Président l'a chaleureusement remercié de même le Secrétaire général qui a également dit sa joie, à la perspective que le prochain colloque ordinaire soit organisé dans son pays, en France... la patrie de Daniel Vignes.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association internationale du droit de la mer a été déclarée close par le Président Giuseppe Cataldi à 20h45.

Le Secrétaire Général,

Professeur Nathalie Ros.